

FISCALITÉ

Évaluation foncière

Québec, le 17 septembre 2010 - La Ville de Québec crée un groupe de travail sur l'évaluation foncière résidentielle. Cette décision est jugée pertinente à la suite de la réaction de la population suscitée par le dépôt du rôle d'évaluation 2010, 2011 et 2012 ainsi que par l'envoi des factures de taxes 2010. La hausse subite et prononcée des valeurs d'évaluation et, en conséquence, les variations de factures de taxes qui en ont découlé ont causé beaucoup d'émoi pour certains contribuables.

« Pour le contribuable et le citoyen, le système d'évaluation foncière est mystérieux et il en ignore le fonctionnement, a mentionné le maire de Québec, M. Régis Labeaume. Il peut en conclure que c'est un système arbitraire, qui manque de transparence et qui n'est pas équitable. Ainsi, à tous les trois ans, la Ville est la cible de critiques des contribuables qui leur attribuent la responsabilité des problèmes qu'ils perçoivent. » En conséquence, le mandat du groupe de travail créé par la Ville est, de façon générale, d'analyser les problématiques actuelles et de recommander des solutions pour améliorer le système d'évaluation résidentielle. De plus, il devra proposer des moyens pour que les contribuables puissent davantage être informés quant au fonctionnement du système d'évaluation et en aient une perception améliorée.

À cet effet, le groupe de travail pourra proposer, pour le secteur résidentiel :

- des modifications à la loi de l'évaluation foncière;
- des modifications à la loi de la fiscalité municipale;
- des améliorations aux règlements, aux règles et aux procédures actuellement fixés par le gouvernement dans la mise en œuvre de ces lois;
- des améliorations aux différentes composantes du système d'évaluation, du système d'inspection, des techniques d'analyse des valeurs, des systèmes informatiques, des procédures et des méthodes, etc.;
- des changements et des innovations nécessaires, d'une part, pour assurer, au moment du dépôt du rôle d'évaluation et au moment de l'envoi des factures de taxes subséquent, une meilleure compréhension par la population du fonctionnement du système et, d'autre part, pour améliorer le système d'évaluation foncière et la fiscalité municipale, s'il y a lieu.

Les travaux du groupe de travail débuteront en septembre 2010 et le rapport devra être déposé en janvier 2011.

Pour de plus amples informations :

Mélanie Destrempes

Conseillère aux communications - Publications et nouveaux médias

514-282-7700 poste 258

[Courriel](#)